

RESET BREXIT : l'incertitude demeure, **FO Agriculture** reste mobilisée

Groupe de travail du 11 juin 2026

Représentaient l'administration : Cécile Bigot-Dekeyser, Secrétaire générale du MAASA, Noémie LE QUELLENEC, Secrétaire générale adjointe, Maud Faipoux, Directrice générale de la DGAL, et Magali Pecquery, Cheffe de projet relatif au Reset Brexit.

Représentaient **FO Agriculture** : Stéphane Touzet, Soizic Blot, Catherine Hobeniche, Jimmy Ryckembusch, Hadda Bahri et Yoann Le Louarne.

Ordre du jour

- Point d'actualité sur les négociations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne ;
- Bilan des actions menées depuis un an ;
- Étapes à venir.

Point d'actualité

Le Sommet entre les Royaumes-Unis et l'Union Européenne devait avoir lieu fin juin, celui-ci est décalé au 22 juillet, la date de la réunion a été officialisée après le groupe de travail. En effet, suite aux dernières élections au Royaume-Uni, celle-ci ont fragilisé le pouvoir en place du Premier ministre britannique.

Les travaux menés jusqu'à présent entre la Commission européenne et le Royaume-Uni permettent d'indiquer qu'à ce stade, le Royaume-Uni accepte le principe d'un alignement dynamique sur la réglementation européenne, tel qu'exigé par l'Union européenne.

Le Royaume-Uni a toutefois demandé plusieurs dérogations. Si certaines sont acceptées par l'Union européenne, d'autres comme l'utilisation de nouvelles technologies, l'utilisation de pesticides interdit, et une dérogation sur l'étiquetage, ce qui signifie que les négociations sont toujours en cours.

La négociation des accords SPS va plus vite que pour les domaines, mais l'accord RESET BREXIT sera signé dans sa globalité.

Par ailleurs, la Directrice générale de la DGAL précise qu'il est possible que ce prochain sommet permette de clarifier certains éléments du calendrier. À ce jour, aucune date de fin des contrôles n'est toutefois connue, malgré les nombreux articles de presse britanniques évoquant une échéance courant 2027. Le Royaume-Uni prépare les opérateurs dans ce sens.

Bilan des actions menées depuis un an

La Secrétaire générale précise que de nombreux travaux ont été conduits depuis un an, tant au niveau national que territorial.

Au niveau national

La DGAL indique qu'à ce jour, trois groupes de travail ont été organisés en 2025, ainsi que trois en 2026.

Une première FAQ a été diffusée en décembre 2025. Une seconde version a été communiquée aux représentants du personnel en amont de ce groupe de travail.

FO Agriculture a fait remarquer qu'il restait encore des interrogations sur cette nouvelle foire aux questions, et que certaines questions qui méritaient de nouvelles informations ont disparu.

L'administration concède qu'elle nécessite encore quelques ajustements avant sa publication et apporte des réponses dans la mesure des informations disponibles à ce jour, compte tenu du manque de visibilité sur le calendrier et sur l'état des négociations internationales. Elle a demandé aux organisations syndicales de transmettre leur remarque sur cette nouvelle version.

En novembre 2025, un tableau présentant les différents acteurs mobilisés dans le cadre de cette potentielle restructuration, ainsi que leurs missions respectives, a été diffusé.

En janvier 2026, des fiches par statut récapitulant les obligations de l'employeur en cas de restructuration ont été communiquées.

L'administration s'est également mobilisée afin de prévoir la mise en place d'une bourse à l'emploi destinée au repositionnement des agents en cas de restructuration. Celle-ci sera ouverte aux titulaires ainsi qu'aux contractuels en CDI et regroupera des postes relevant des BOP 206 et 215 ainsi que de l'enseignement agricole.

Des échanges entre la cheffe de projet, la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), France Travail et le ministère des Armées ont déjà eu lieu afin d'évoquer cette situation.

Au niveau territorial

Trois groupes de travail ont été organisés en 2025 et trois en 2026. Une première FAQ a été diffusée en décembre 2025 et une version 2 a été présentée lors de ce groupe de travail. Elle nécessite encore des ajustements.

En novembre 2025, un tableau présentant les acteurs potentiellement mobilisés dans la restructuration et leurs missions respectives a été diffusé. En janvier 2026, des fiches par statut récapitulant les obligations de l'employeur ont été communiquées.

L'administration a également prévu une bourse à l'emploi destinée au repositionnement des agents, ouverte aux titulaires et contractuels en CDI. Les discussions se poursuivent concernant les modalités de prise en compte des agents en CDD, qui ne relèvent pas du même cadre réglementaire.

Concernant les contractuels, il est précisé que tous les CDD sont prolongés au minimum jusqu'au 31 décembre 2026 et qu'aucune interruption anticipée n'est prévue.

Une cellule d'écoute psychologique est disponible pour accompagner les agents en situation d'incertitude.

Des échanges ont eu lieu avec la DGAFP, France Travail et le ministère des Armées au sujet des dispositifs d'accompagnement.

FO Agriculture a interpellé l'administration sur les CDD, car dans certaines structures, les agents n'ont pas eu leur renouvellement de contrats jusqu'en décembre comme prévu.

De plus, **FO Agriculture** alerte l'administration sur les agents qui sont sur les postes exports Brexit sur l'ensemble du territoire national. En effet, certains ont été encouragés à chercher dès aujourd'hui un nouveau poste.

Les IGAPS ont rencontré l'ensemble des agents concernés en SIVEP.

Les DRAAF ont proposé des actions de formation ainsi que des webinaires présentant les différents métiers et postes au sein du MAASA.

Sur l'accompagnement des agents, l'administration informe qu'il n'est pas prévu de deuxième entretien avec les IGAPS pour l'ensemble des agents, mais si les agents souhaitent avoir un nouvel entretien, ils peuvent solliciter leur IGAPS.

Les DRAAF ont également participé aux Comités locaux de l'emploi public (CLEP) afin d'évoquer la situation.

Une formation à destination des chefs de pôle et de leurs adjoints est prévue afin de les sensibiliser et les former à la gestion d'une restructuration au sein de leur service. C'est une formation qui a été créée de toute pièce pour cette situation. Suite au retour de cette formation, il n'est pas exclu de l'étendre à d'autres cadres.

La DRAAF Hauts de France a été renforcé avec le recrutement d'un chef de projet pour la mise en place du RESET-BREXIT.

FO Agriculture a demandé quand est prévu son arrivée.

L'administration a confirmé que tous les candidats ont été reçus. La phase de sélection est en cours. Une phase de finalisation suivra avant de pouvoir annoncer une date d'arrivée. Celle-ci pourrait intervenir à la rentrée.

La Secrétaire générale a également souligné qu'elle avait d'ores et déjà décidé que, dans l'hypothèse de la publication d'un arrêté de restructuration, celui-ci bénéficierait de la durée maximale prévue, soit trois ans. Le projet de l'arrêté de restructuration a déjà été présenté, mais sa finalisation dépendra du calendrier du Reset Brexit.

FO Agriculture salue cette décision de fixer la durée maximale, mais regrette que nous ne puissions pas avancer d'avantage sur cet arrêté de restructuration.

Par ailleurs, certains postes identifiés « Brexit » couvrent également des missions export hors Royaume-Uni. Des travaux sont en cours pour distinguer précisément les missions pérennes, en lien avec les arbitrages budgétaires à venir.

Les organisations syndicales dont **FO agriculture** ont rappelé leurs préoccupations :

- besoin d'un état actualisé des effectifs ;
- interrogations sur la situation des contractuels ;
- inquiétudes liées aux impacts psychologiques ;
- demande de clarification concernant une mention relative à un possible « abandon de poste ».

L'administration confirme qu'aucune assimilation à un abandon de poste ne sera opérée dans le cadre du Reset Brexit et que les règles statutaires seront strictement respectées.

Des travaux techniques concernant les plans de continuité d'activité se poursuivent, sans mise en œuvre opérationnelle à ce stade. Aucun allègement des contrôles ne sera engagé avant validation politique du nouvel accord.

L'administration a aussi rappelé suite à l'intervention de **FO Agriculture** que l'ensemble des CDD sont renouvelés jusqu'au 31 décembre pour l'instant, ils seront ensuite prolongés jusqu'à terme de l'échéance du RESET, et il en va de même pour les agents qui viendront en remplacement des agents qui auront effectué une mobilité. Il n'y a pas aujourd'hui de départ massif.



FO Agriculture a également abordé des situations particulières, notamment les agents qui sont stagiaires suite à leur réussite au concours interne, et à leur problème d'affectation. L'administration est en recherche de solution les mieux appropriés.

L'administration nous a informé vouloir travailler afin de pouvoir conserver les postes qui sont identifiés comme export Brexit dans les services déconcentrés départementaux ou régionaux hors SIVEP. Car ces postes exports ne sont pas employés uniquement sur les sujets Brexit, mais très souvent ils effectuent des missions d'export tiers. La DGAL souhaite pouvoir les maintenir, mais cela n'est pas encore gagné. La DGAL effectue un état des lieux de ces différents postes, pour essayer d'en conserver le maximum tout en justifiant leur utilité.

Les agents du Brexit pourraient aussi être redéployés sur la création de renforts pour la Police sanitaire unique. La création d'une brigade pour les contrôles Mercosur peut aussi constituer une piste pour le reclassement des agents Brexit.

FO agriculture a aussi alerté sur les agents en postes transversaux, créés pour gérer l'ensemble des services et des agents Brexit, mais qui ne sont pas directement sur des lignes budgétaires Brexit, et qui pourraient aussi être concernés par cette restructuration, parfois sans même en avoir été informés. L'administration s'engage à étudier la situation de ces agents.

Étapes à venir

Prochain groupe de travail le **8 septembre 2026** à **14h00**. L'ordre du jour devrait porter sur la définition des règles de priorité pour les reclassements de postes, sauf annonce particulière durant l'été susceptible de modifier les priorités.

Recrutement d'un IGT à la DRAAF Hauts-de-France en tant que chef de projet en local relatif au Brexit.

L'administration réaffirme sa volonté d'assurer un accompagnement complet et respectueux des agents pendant toute la durée de la transition.

FO Agriculture ne baissera pas la garde et reste mobilisée, dans tous les établissements comme au niveau national, pour accompagner tous les collègues concernés dans leurs légitimes revendications, et mobilisations s'ils le souhaitent.

*L'équipe **FO Agriculture***



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

